

ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



« **BAYARD CONTACTS** »

Périodique trimestriel

1^{er} TRIMESTRE 2022

EDITEUR RESPONSABLE :
H HENROT, rue de Meursault,
22
B-5590 LEIGNON



26 & 27 MARS
2022



RALLYE

DES

ARDENNES

<http://www.ecurie-bayard.be>



EPREUVE : RALLYE des Ardennes

DATE : 26-27 mars 2022

ORGANISATEUR : ASBL Ecurie Bayard

N° D'ENTREPRISE : 4093 39 703

VISA ASAF 2022/014

Adresse SECRETARIAT/DIRECTION DE COURSE

Salle Balnéaire Boulevard du Souverain n°6 – 5500 Dinant

EPREUVE OPEN E.N.P.A (PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)

CHAMPIONNAT DU Luxembourg DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYE

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALONNIE-BRUXELLES

CHAMPIONNAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

CHALLENGE HERMAN NYSSSEN

PROV'HISTORIC MASTER CHALLENGE (ASAF)

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG

CHALLENGE DES BOURLINGUEURS

CHALLENGE B THIRY

CLIO 2RALLYE CHALLENGE

HISTO – DEMO

www.ecurie-bayard.be – info@ecurie-bayard.be

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

S.D.= Shakedown

REGLEMENT PARTICULIER

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.
http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier. Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

arms

Group

I TIMING

23/02/2022		Parution du Règlement Particulier
27/02/2022		Date de début des engagements
18/03/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
		Clôture des inscriptions au Shakedown (SD)
22/03/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
	20h00	Attribution des numéros
	21h00	Affichage de la liste des engagés, des heures de passage au DRIVEIN et au VT (www.ecurie-bayard.be)+ page Facebook
26/03/2022	08h00	Ouverture du secrétariat DRIVE-IN : Distribution du road-book et documents Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.), seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard le mercredi 23/03/2022 au soir. Le Parc d'assistance se situe à un seul et même endroit.
	09h00	Début des reconnaissances
	10h30	Clôture de la distribution des documents - Fermeture DRIVE-IN.
	11h00	Ouverture des VT. Ordre inverse des numéros. L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Cette heure de présentation figurera également sur le site internet (www.ecurie-bayard.be), au plus tard le mercredi 23/03 au soir Ordre de passage: HISTO-DEMO – 1, 2, 3, 4 - PH
	17h00	Clôture des Vérifications Technique Fermeture du secrétariat Fin absolue des reconnaissances Début du Shakedown SD facultatif (non-chronométré) – Art. 16 du RPR- Lieu communiqué le 26/03/2022 aux participants.
	20h30	Affichage de la liste officielle et provisoire des voitures et équipages qualifiés. Affichage des heures de départ. Envoi également par mail et parution sur le site internet (www.ecurie-bayard.be).
	23h00	Fin du Shakedown
27/03/2022	07h00	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h20	Fermeture des VT complémentaires
	07h30	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet (www.ecurie-bayard.be)+ page Facebook Ouverture du parc fermé de départ
	08h00	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} boucle
	11h45	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	15h30	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	18h26	Arrivée de la première voiture au PF
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1 et PH's: <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats 4,3,2,1 et PH's, par affichage édition sur le site internet (www.ecurie-bayard.be) et édition via les réseaux sociaux.</u> Remise de prix en fonction du protocole sanitaire en vigueur



II ORGANISATION Art. 1. Organisation

L'ASBL Ecurie Bayard organise, les 26 et 27 mars 2022, le Rallye des Ardennes. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	HENROT Hugues	Lic ASAF n° 835
- Directeurs de course adjoint	JAUQUET Steve	Lic ASAF n° 301
	LIEGEOIS Jules	Lic ASAF n° 937
	DEBARSY André	Lic ASAF n° 924
	DIDION Eric	Lic ASAF n° 961
- Directeur de la sécurité	GERARD Jean-Marie	Lic ASAF n° 836
- Directeurs de la sécurité adjoint	MARLAIRE Bernard	Lic ASAF n° 986
	BATHELEMY José	Lic ASAF n° 922
	DEMARTEAU René	Lic ASAF n° 801

- Secrétaire du meeting	FOURNAUX Chantal	Lic ASAF n° 840
- Secrétaire adjoint	SOREE Magali	
	TEISE Marie-Thérèse	
	HERBIET Sabrina	

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs		
Président	WALBRECQ Laurent	Lic ASAF n° 022
Membres	JACQUEMIN Martine	Lic ASAF n° 752
	MACEDOINE Quentin	Lic ASAF n° 846
- Collège des Commissaires Techniques		
Président	GILBERT Georges	Lic ASAF n° 973
Membres	LIEMANS Katia	Lic ASAF n° 902
	LIBOIS Didier	Lic ASAF n° 863
	BERNARD Alain	Lic ASAF n° 965
	FRANCKX Bastien	Lic ASAF n° 236
	LEJEUNE Guy	Lic ASAF n° 728
	DERENNE Didier	Lic ASAF n° 881
Secrétaires	CATOUL Marie-Luce	Lic ASAF n° 964
	RESTIAUX Fabienne	Lic ASAF n° 731

- | | | |
|--------------------------|----------------------|-----------------|
| - Inspecteur "Sécurité " | PUISSANT Jean-Claude | Lic ASAF n° 728 |
| - Observateur ASAF | GEILENKIRCHEN Noël | Lic ASAF n° 422 |

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- | | | |
|-----------------------------------|--------------------|------------------|
| - Relations concurrents | BRASSEUR André | Lic ASAF n° 978 |
| - Responsables des EC | | |
| Responsable S.D. | MODAVE Louis | Lic ASAF n° 653 |
| Responsable ES 1 – 5 – 9 | DELAUNOIS Alain | Lic ASAF n° 465 |
| Responsable ES 2 – 6 – 10 | DEMARTEAU René | Lic ASAF n° 801 |
| Responsable ES 3 – 7 – 11 | MODAVE Louis | Lic ASAF n° 653 |
| Responsable ES 4 – 8 – 12 | BORLEZ Robert | Lic ASAF n° 534 |
| - Chefs de sécurité des EC | | |
| Chef de Sécurité S.D. | GOBBEAU Frédéric | Lic CAS n° 22200 |
| Chef de Sécurité ES 1 – 5 – 9 | DACQUIN Sandrine | Lic CAS n° 20723 |
| Chef de Sécurité ES 2 – 6 – 10 | MASSART Eric | Lic CAS n° 21422 |
| Chef de Sécurité ES 3 – 7 – 11 | GOBBEAU Frédéric | Lic CAS n° 22200 |
| Chef de Sécurité ES 4 – 8 – 12 | LEONARD Christelle | Lic CAS n° 25280 |
| - Responsable des Parcs | COLLIGNON Eddy | Lic ASAF n° 411 |
| - Secours médicaux | | |

Equipe médicale : CRS Médecins

Ambulances : AMBUCE-RESCUE-TEAM Nombre : 6 (1 par EC + 1 au PC + 1 au S.D.)



III MODALITES GENERALES Art. 2. Eligibilité

Le Rallye des ARDENNES 2022 est une épreuve de type B (Voir « Avant-propos » et Art 26 du RPR), disputée en 1 étape, comptant pour les Championnats de la Fédération Wallonie Bruxelles, les Championnats des CSAP Namur, Brabant et Luxembourg, le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF, le clio2rallychallenge, BRUNO THIRY, HERMAN NYSSSEN, GRAND DUCHE DE Luxembourg DES PILOTES ET COPILOTES.
L'épreuve est inscrite au calendrier ENPEA (OPEN).

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo*(Voir Art. 26.11.6, du RPR)

Art. 4. Description du parcours

3 boucles identiques d'une longueur de 108,345 Km

Par boucle, 2 sections de 2 étapes de classement (EC), en ligne et 2 étapes de classement (EC), show.

EC 1 – 5 – 9 :	9,86 Km (100% asphalte/béton)
EC 2 – 6 – 10 :	13,98 Km (100% asphalte/béton)
EC 3 – 7 – 11 :	15,06 Km (100 % asphalte/béton)
EC 4 – 8 – 11 :	5,66 Km (93.38 %asphalte/béton, 6.62% non-revêtu)

Total : 325,035 Km, dont 133,68 Km d'EC, comprenant 1,125 km de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic et de la Division Histo-Démo parcourront la totalité des ES de l'épreuve.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents des autres Divisions

Art. 4 Bis - Shakedown (S.D.) (Voir réglementation complète à l'Art. 16.1. du RPR)

Afin de permettre aux concurrents d'effectuer des tests dans un cadre sécurisé, un Shakedown sera organisé le samedi 26 mars entre 17h00 et 23 heures, sous la forme d'un parcours de 4,6 km (100% asphalte).

Conformément à l'Art. 16 du RPR :

- Ce shakedown ne fera l'objet d'aucun chronométrage et classement
- Aucun système de prise de temps ne sera installé sur le site
- Seuls les concurrents régulièrement et complètement inscrits à l'épreuve sont autorisés à y participer. S'il est constaté qu'une tierce personne se trouve à bord d'un véhicule participant, la mise hors course sera automatiquement prononcée et le montant de l'engagement sera perdu pour le concurrent.
- Les concurrents qui souhaitent y prendre part doivent le mentionner dans la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement et payer le montant du prix de la participation en même temps que l'engagement au plus tard le 22 mars 2022 à 12H00.
- L'équipage participant devra porter obligatoirement l'équipement personnel requis pour participer à l'épreuve pour la catégorie dans laquelle il est inscrit. Tout manquement à ce niveau sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'au refus de départ de l'épreuve tutélaire
- L'assistance, lors du ShakeDown se fera exclusivement dans la zone prévue à cet effet et selon les modalités de protection de l'environnement, en vigueur à l'ASAF

- LA ZONE DE SECOURS DINAPHI impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.

- Le **prix de la participation est fixé à 50 €**. Ce montant devra être ajouté et intégralement payé selon les modalités de l'engagement précisées ci-dessous (5.1 Procédure)
- Si le nombre d'engagements payés pour le Shake Down ne sont pas suffisants pour pallier au frais de cette organisation (il s'agit d'une étape se déroulant avec les mêmes mesures de sécurité que les étapes de l'épreuve proprement dite), le Shake Down sera annulé et les sommes versées seront intégralement remboursées.
- Les instructions détaillées seront communiquées aux concurrents lors des vérifications administratives le 26 mars.

Art. 5. Engagement

5.1.Procédure

Les informations demandées sur le **bulletin d'engagement** seront à compléter en ligne. Les copies des licences Pilote/Copilote seront à télécharger sous format JPEG lors de l'inscription en ligne. Les demandes éventuelles de TP seront à télécharger sous format PDF lors de l'inscription en ligne. Les originaux signés seront à remettre lors du passage au Drive-In le samedi 26 mars.

Site internet : <http://www.ecurie-bayard.be>

- **Au plus tôt le 27 février 2022 et au plus tard, le 18 mars 2022 avant 12 H 00**, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;**

ET

- **au plus tard le 22 mars 2022 avant 12H00**, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%)**

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates** et moments**. Attention aux délais bancaires).

N°: **BE33 0018 3636 0146 (BIC : GEBABEBB)**

Intitulé : **ECURIE BAYARD 5500 DINANT**

Communication: **ARDENNES 2022 – Equipage X/Y**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

****Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de télécharger une copie de leurs licences (Format JPEG) lors de leur demande d'engagement (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (**les formalités médicales ne sont pas exigées pour le TP L**) seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous (Format PDF) :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement.

Le montant (50€ / 15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B / TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

ATTENTION :

- **Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir Art. 2.3 du RSG).**
- **Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.**

CONCURRENTS ETRANGERS

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale étrangère et ayant reçu l'autorisation* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

*L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 175 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **35** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **175** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à 15, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo" (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **3** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **15** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 190

Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage**.
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **410 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **475 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **370 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **270 €**

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2022 : Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 397,50 €. Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 463,50 €. Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 385 €. Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 450 €. Pour la Division Prov'Historic (PH et S/R), la ristourne sera de 12,50 € par licencié Bayard.

Pour les équipages qui participe au challenge Herman Nyssen une réduction de : 100€ pour les équipages étranger et 70 € pour les équipages belges, leurs sera accordée

Plus 50 € si participation au Shakedown (à verser en même temps que l'engagement).

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'Historic" et "Histo-Démo")- Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du ou des TP sollicités.

- **Les montants des droits d'engagement doivent être majorés de 20% pour les inscriptions enregistrées entre le 18 mars 2022 et le 22 mars 2022**
Soit : en D1-2-3 : 492 € - en D4 : 570 € - en PH Classic & S/R : 444 € - en HD : 324 €

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

PS : Le concurrent qui n'a pas enregistré son remboursement, au plus tard 10 jours, après l'épreuve est prié de prendre contact par mail ou GSM (Hugues Henrot – 0475/ 39 63 49).

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le mardi 22 mars 2022 à 20 heures.

L'affichage de la liste se fera dès 21h00 via nos canaux de communication habituels, site web + Facebook du rallye des Ardennes (voir Art 11 ci-après)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 26 mars de 08H00 à 17H00.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur au moyen de l'autocollant, qui sera remis avec le roadbook au Drive-In. Celui-ci est à placer obligatoirement sur le haut du pare-brise (coté copilote). Le fait d'être surpris, par qui de droit, sur le parcours des EC sans l'autocollant de l'organisateur, ou en dehors des heures prévues, entraînera la mise hors course du concurrent et la perte du droit d'engagement.

Les spécifications (marque, modèle, couleur et numéro de plaque) du véhicule sont à fournir lors de l'engagement.

Infos non-fournies = Engagements non enregistrés

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits (en plus des officiels listés ci-dessus) ART1 :

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR) Fréquence : 2 fois par boucle.

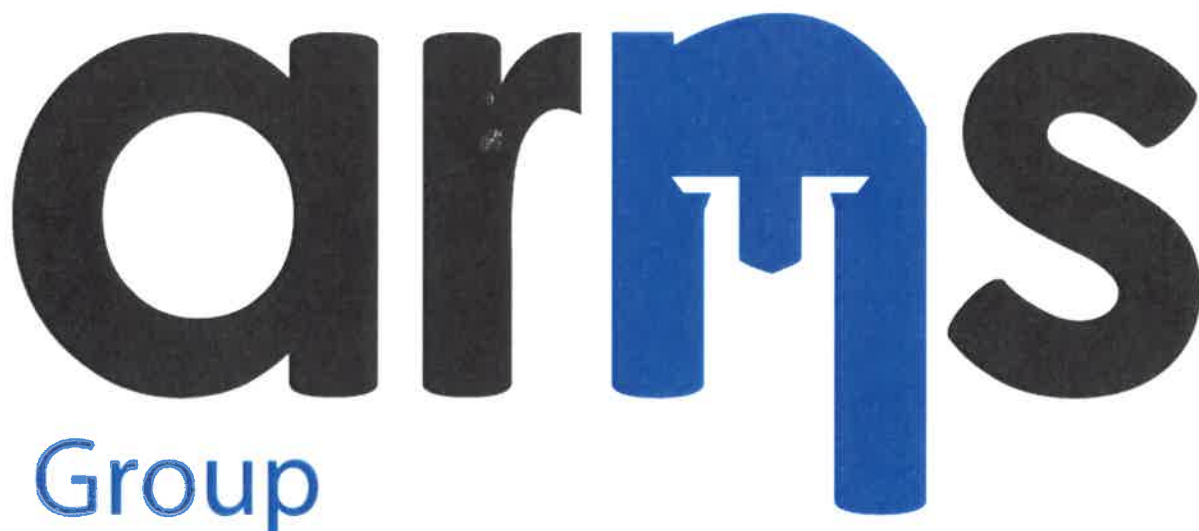
Emplacements :

- Total , rue de Vêves n° 3 à celles sur la liaison entre la ES 2 et l' Assistance et entre la ES4 et l' Assistance.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés par le roadbook.

LA ZONE DE SECOURS DINAPHI impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.



Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance délimitées par les panneaux idoines seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

6.4 Système de suivi >Tracking

Pour un suivi optimal des concurrents pendant le meeting, en collaboration avec GEODYNAMIC, l'organisation mettra en place un système de suivi de vos véhicules. Ce système n'implique aucun montage ou raccordement au véhicule du concurrent.

Celui-ci est obligatoire pour participer à l'épreuve. Le refus de la part d'un concurrent, entraînera automatiquement la mise hors course et la perte du droit d'engagement.

Un boîtier de suivi GEODYNAMICS sera installé (en respectant les prescriptions légales recommandées par les diverses autorités) dans votre voiture lors du contrôle technique suite à la présentation du document approprié qui vous aura été remis dans votre enveloppe avec le roadbook. Ce document est à présenter complété et signé afin d'être considéré comme valide.

Pour la restitution du boîtier,

- En cas d'abandon pendant la journée, vous serez invités à ramener le boîtier au secrétariat du rallye. En échange du boîtier, vous recevrez un document accusant notre bonne réception du boîtier.*
- Si vous terminez le rallye, le boîtier sera retiré de votre voiture par nos soins juste après votre passage au CH final(podium final). En échange du boîtier, vous recevrez un document accusant notre bonne réception du boîtier.*

En cas de non-retour du boîtier GEODYNAMICS, un montant de maximum 500 € pourra vous être facturé par GEODYNAMICS.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès) Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ :
Place d'Armes 5500 DINANT

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 26 mars à partir de 11 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.
(www.ecurie-bayard.be).

Attention, passage dans l'ordre inverse des N°:Démon- DIV1-2-3-4 –PH's

Emplacement : Boulevard de l'EMPEREUR en face de la Salle la « **BALNEAIRE** » à 5500 DINANT.

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage au contrôle technique.

Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le dimanche 27 mars entre 7H00 et 7H20
Emplacement : Boulevard de l'EMPEREUR en face de la Salle la « **BALNEAIRE** » à 5500 DINANT.

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : GARAGE CLOSSET Rue des Falizes n°14 à 5500 DINANT

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : à l'emplacement du contrôle technique

Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

RAPPEL

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO – DEMO" doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier. D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (comm@ecurie-bayard.be), **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille 18 mars 2022), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation du contrôle administratif et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs. **Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, autocollants etc.) via un DRIVE-IN seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard le mercredi 23/03 au soir.**

Un contrôle systématique organisé n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

Art. 10. V. DOTATION

Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 27 mars 2022 suivant le timing (voir ci-dessus).

Podium face à la Salle la BALNEAIRE à 5500 DINANT

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Challenges Herman NYSSSEN au (pilote et copilotes) vainqueur de chaque Division
 - 3 Premiers de la Division PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
 - Première dame au classement général Div. 4
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

Jusqu'au 26 mars à 08h00 et après l'épreuve:

- HENROT Hugues 0475/ 39 63 49 comm@ecurie-bayard.be
- FOURNAUX Chantal 0474/ 66 02 62 comm@ecurie-bayard.be
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/ecurie-bayard>
- Site web: www.ecurie-bayard.be

A partir du 26 mars à 08h01 à la Salle BALNEAIRE 5500 DINANT

- Direction de course :
 - HENROT Hugues 0475/ 39 63 49 heh@belgacom.net
 - JAUQUET Steve 0479/ 73 47 94
- Direction Sécurité :
 - GERARD Jean-Marie 0468/ 38 54 04
 - DEMARTEAU René 0498/ 37 69 52
- Secrétaire du meeting:
 - FOURNAUX Chantal 0474/ 66 02 62
- Relation presse :
 - SMOOS Cédric 0476/ 79 24 00 presse@ecurie-bayard.be

Art. 12. Tableau d'affichage

A l'intérieur de la Salle la BALNEAIRE à 5500 DINANT dans le hall d'entrée

VII. DIVERS

- A) Road-book "assistance". Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR).
- B) Programmes disponibles à la Salle la BALNEAIRE, ou à d'autres endroits en fonction des dispositions dues au covid-19 dès le 26 mars à 08h00 au prix de 7€.
- C) Restauration, Hôtels. Voir liste sur www.facebook.com/sidinant

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Jules Liegeois (Lic. ASAF n° 937) pour la CSAP NAMUR, en date du 12 février 2022.
- Katty Bario (lic.ASAF n°11) pour le secrétariat de l'ASAF, en date du 17 février 2022

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

PUISSANT JC Lic ASAF n° 957 en date du 01/12/2021



Challenge Herman Nysse

Inscription via le formulaire ci-dessous

Ou

Précisions concernant la procédure d'inscription en ligne

A partir du 27 février , vous pourrez compléter votre engagement en ligne sur le site <http://www.ecurie-bayard.be>.

Avant de commencer à compléter le formulaire en ligne, nous vous conseillons de préparer une version numérique de plusieurs documents :

- Copie en JPEG ou PDF de vos licences
- Copie en JPEG ou PDF de vos permis de conduire

Pour les copies de licences et de permis de conduire un outil de redimensionnement d'image vous permettra d'adapter vos copies au mieux.

- En cas de demande de TP, si vous avez déjà le formulaire signé, téléchargez-en une version au format PDF sinon une version pré-complétée vous sera transmise après encodage & vérification de votre demande d'engagement.

Nous vous rappelons que pour être prise en compte, une demande d'engagement doit être complète .

En cas d'erreurs, d'informations ou de documents manquants, vous serez contacté par e-mail. Il vous sera possible d'aller faire les modifications grâce au lien que vous recevrez par mail. Veillez donc à bien mentionner des adresses mails valable dans votre demande d'engagement.

Au plus tard le mercredi avant le rallye, une version complétée du bulletin d'engagement vous sera envoyée pour signature en même temps que les informations pour le passage au Drive-In. Ce formulaire signé sera à remettre lors du passage au Drive-In le samedi matin.

Info A compléter sur
www.ecurie-bayard.be

Club organisateur : ASBL ECURIE BAYARD							N°
Epreuve : Rallye des ARDENNES - Date : 26 – 27 mars 2022							
Bulletin d'inscription à compléter en ligne Site internet : http://www.ecurie-bayard.be							
* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION							PARTICIPE AU :
Engagement reçu le :	/ /	Paiement reçu le :	/ /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	<input type="checkbox"/> Chal. B. Thiry
							<input type="checkbox"/> Clio2challenge
							<input type="checkbox"/> Chal.H.Nyssen
							<input type="checkbox"/> Shakedown

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)							
Nom :			Si pseudonyme : / «		Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /		Adresse :					N° :
Code postal :		Localité :					
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.							
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :			E-mail :		
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)							
Nom :			Si pseudonyme : / «		Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /		Adresse :					N° :
Code postal :		Localité :					
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :			E-mail :		
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VEHICULE : Marque :		Type :		Plaque N° :	
Année de construction :		N° de Châssis :		Cylindrée : cc	
Compagnie d'assurance :			Police N° :		
DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :		Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)	
		Lic. A4 min. pour piloter en :		Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)	
		Lic. B min. pour copiloter en :		Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante	
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :		Classes : Histo-Démo (*)	

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !	
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.
Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.	
Fait à le / /	
Lu et approuvé	Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise <input type="checkbox"/> pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du pilote	Lu et approuvé Signature du copilote

Epreuve : Rallye des ARDENNES**Date : 26 – 27 mars 2022**

N°

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES***PILOTE/CONDUCTEUR**

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »	 »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »	 »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cl.
			cc		
Compagnie d'assurance :			Police n° :		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	Nom/Cachet :	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques		

Copies de vos licences

N°

"sportives" 2022

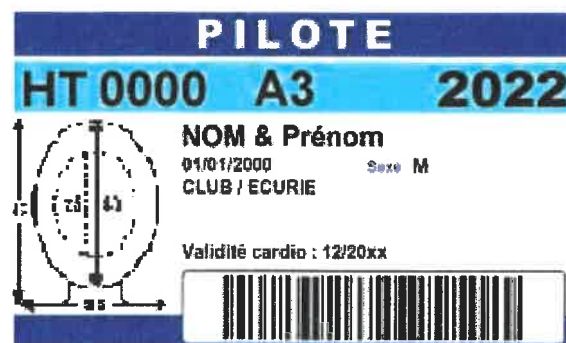
Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :

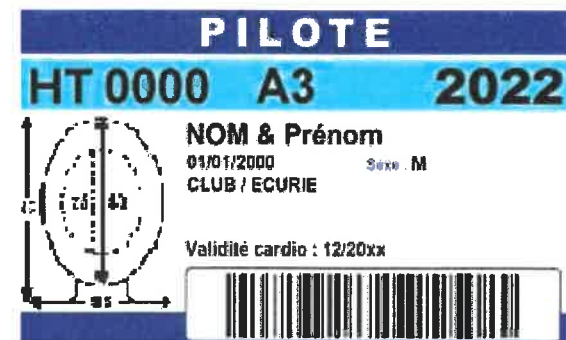
**Copilote :**

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :


- + Cartes d'identité ;
- + Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- + Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- + Licences RACB Sport éventuelles ;
- + Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)

A payer en même temps que le droit d'engagement Réserve au secrétariat de l'ASAF A

 <p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 secretariat@asaf.be www.asaf.be</p>	<p>renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour</p> <p>il est sollicité.</p>	<p>N° 2022 laquelle</p> <table border="1"> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>											
<p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1"> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table> <p>E-mail : <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> Site Internet : <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table></p>												

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Rallye des ARDENNES 2022	Date : 26-27 mars 2022
--	-------------------------------

Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Expérience requise*	NON	NON	OUI*	OUI*	NON	OUI*	OUI*	OUI*

Agrément médical éventuel = Lic. RACB	Numéro de licence :	*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.
---------------------------------------	---------------------	--

Province :	Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :		OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :	N° :		Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	-	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
- (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.


Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile**/karting** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**.
(* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » : Fait à, le/..../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE		Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.	
Réserve au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 <p style="font-size: small;">Association Sportive Automobile Prévoyance</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2022</p> <table border="1" style="margin: auto; width: 80px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="margin: auto; width: 60px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>							
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Solyan Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>									

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :						Date :			
Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)	
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	
Province :								Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :									
Prénom :									Sexe : <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F
Rue :								N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :							
Né(e) le :	-	-	Nationalité :	Permis de conduire :	OUI / NON	Depuis + de 3 ans :	OUI / NON		
Téléphone fixe :	/		GSM :	/					
E-mail :									

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(8) l'ASAF et les CSAP ;
 (9) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 (10) le ou les organisateurs de la manifestation ;
 (11) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 (12) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 (13) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 (14) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
 f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie ;
 g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves ;
 h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile**/karting** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....

<p style="text-align: center;">ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</p> <p>Je soussigné, Dr....., déclare que, ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates Date, signature et cachet du médecin examinateur :</p>	<p style="text-align: center; background-color: yellow;"><i>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</i></p> <p style="text-align: center;">Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">ECG d'effort :</td> <td style="width: 20%;">OUI / NON</td> <td style="width: 50%;">Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</td> </tr> <tr> <td>Examen ophtalmo :</td> <td>OUI / NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</td> </tr> </table> <p>Remarque : <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"</p>	ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :			Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....	Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :		
ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)											
Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :													
Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....											
Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :													

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
-------------------------	--------	-------------	--



Challenge Herman Nysse

Einschreibung / Inscription

à envoyer: par courrier / fax/ mail uniquement au secrétariat

Fahrerwertung /Classement PILOTE

Beifahrerwertung/Classement COPILOTE

* bitte ihre Wahl anklicken cliquer sur la case de votre choix

Name/Vorname - Nom/Prénom:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Geb.Datum - Date de naissance:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Nationalität - Nationalité:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
PLZ/Code postal - Ort/Ville:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Straße/Rue – Nr./Nr.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Telefon - Téléphone	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
E-Mail:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Lizenz Nr.- Licence Nr.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Fahrzeug -Voiture:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Bemerkungen/ Remarque:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.

Teilnahme Juniorwertung 2022, Stichtag: Geburtsdatum nach dem **01.01.1995**

Die/der Unterzeichnende bescheinigt hiermit, dass alle gemachten Angaben wahrheitsgemäß sind. Sie/er akzeptiert die CHN Bestimmungen 2022. Ein Verstoß gegen diese Bestimmungen führt zum Ausschluss aus der CHN. Wertung und zum Verlust der Vorteile, die Mitglieder der CHN gewährt bekommen. Im Zweifelsfalle entscheidet das Schiedsgericht

Mit dem Mitgliedsantrag ist der Mitgliedsbeitrag von 250,00 zu entrichten. Es werden nur Anträge bearbeitet, bei denen auch der Beitragsnachweis geführt ist. Der jährliche Beitrag)und ist auf das Konto

Sparkasse Merzig-Wadern IBAN DE80 5935 1040 0000 0408 99 BIC.MERZDE55XXX
zu überweisen.

*Pour être inscrit au championnat JUNIOR 2021 la date de référence est la date de naissance, soit après le **01.01.1995***

Le/la soussigné(e) déclare que toutes les données sont exactes et qu'il/elle s'engage à respecter le règlement 2022. .Le non-respect du règlement entraîne l'exclusion du trophée CHN et la perte des avantages. En cas de litige, le tribunal arbitral du groupe de travail délibère valablement.

L'inscription Trophée "CHN" ne sera effective qu'une fois le droit d'inscription de 250 euros enregistré sur le compte courant repris ci-dessous :

Sparkasse Merzig-Wadern IBAN DE80 5935 1040 0000 0408 99 BIC.MERZDE55XXX

Einschreibung / Inscription CHN_22_DEU_FR_FINAL_2020_12_26 WS_V_2

X-RACE

Hohlstraße 33

D-66265 Heusweiler

krasquin@pt.lu

Implantation et accès à la Salle la BALNEAIRE 5500 DINANT

